Paris, le 16 avril 2018





CTM DU 11 AVRIL 2018

78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP Tél : 01.49.55.55.31 ou 43.05 unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr http://agrifor.unsa.org/

Plus de démocratie sociale!

Le CTM s'est réuni le 11 avril 2018 sous la présidence de Valérie METRICH-HECQUET, Secrétaire Générale du MAA (SG)

L'UNSA était représentée par Martine HARNICHARD, Guy SIGALA, Gwendoline PROSPER, Nicolas MARTEL.

<u>La SG</u>: en réponse aux interventions des organisations syndicales, a rappelé les points suivants :

Le programme Action Publique 2022 : A ce jour, les arbitrages ne sont toujours pas rendus. Il n'y a pas eu de contributions complémentaires. La contribution du MAA est la fiche qui a été remise au Premier Ministre en décembre 2017.

<u>Les CAP</u>: Le MAA revendique le maintien de CAP nationales pour une question d'efficience et ne souhaite donc pas que ces instances soient déconcentrées, compte tenu des effectifs.

Les schémas d'organisation des services de l'État : au niveau régional, le multi-site ne sera pas remis en question. En revanche, au niveau départemental, il y a plusieurs scénario (statut quo, régionalisation, modularité au niveau départemental de plusieurs services...).

<u>Taux pro/pro</u>: Le guichet unique n'a toujours pas donné sa réponse. Compte-tenu des délais, l'administration prendra les mesures nécessaires pour les situations compliquées.

<u>RIFSEEP</u>: toujours pas de réponse à la demande de dérogation pour la filière technique.

<u>La situation de la DDCSPP du Lot et Garonne</u> : le Ministre a adressé un courrier à la Préfète pour lui rappeler son rôle auprès des services de l'État.

<u>La situation des SEA</u> : remercie l'UNSA d'avoir alerté le secrétariat général sur la communication du Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes. Une enquête va être diligentée.

Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture

La SG: En vu des élections professionnelles du 6 décembre 2108, des arrêtés complémentaires sont prévus pour intégrer, dans le périmètre du CTM et du CHSCTM, les établissements publics suivants: l'INAO, l'ASP, l'INFOMA, FAM et l'Office pour le développement de l'économie agricole d'outre mer (ODEADOM).

Point d'information sur la désignation de la Haute Fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion au MAA

La SG: Une haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion a été nommée le 4 janvier 2018 au sein du ministère de l'agriculture. C'est une nouvelle fonction que le gouvernement a souhaitée mettre en place. Un réseau vient juste d'être créé avec les autres hauts fonctionnaires des autres ministères. Il est constitué de 17 personnes. Il s'est déjà réuni une fois.

<u>UNSA</u>: a pris acte de cette nomination. C'est un signal positif pour l'insertion des personnes en situation de handicap. Tient également à souligner le travail accompli par «Monsieur handicap» du MAA en la personne de Christophe CONAN. Pour autant, il est toujours possible d'améliorer le dispositif en matière de recrutement et d'achats de matériel. Nous comptons sur cette nouvelle recrue pour améliorer la situation des personnels en situation de handicap.

COMMENTAIRES DE L'UNSA

Nous sommes toujours en attente des orientations du gouvernement sur le Programme Action Publique 2022 qui tardent à être annoncées, sans doute en raison des divergences de fond sur ce chantier entre les différents Ministères. Le gouvernement ne souhaite peut être pas mener de front le conflit de la SNCF avec celui des agents de la Fonction Publique au risque de cristalliser les mécontentements.

Pour l'UNSA, il ne peut y avoir qu'une seule alternative : celle du temps donné au dialogue social qui n'est jamais du temps perdu. Sans lui, les réformes conduites à marche forcée seront une impasse pour le gouvernement qui en portera la responsabilité.